

Charte de nommage du domaine centres-sociaux.fr

- Site national:

<http://www.centres-sociaux.fr>

- Sites thématiques nationaux:

Nom du chantier ou du thème, sans espace, ni tirets.

Exemples:

<http://memoiresvives.centres-sociaux.fr/>

<http://emploi.centres-sociaux.fr>

- Sites de fédérations:

cf. liste des départements et des régions, sans espaces, ni tirets.

Exemples:

<http://paysdelaloire.centres-sociaux.fr/>

<http://vendee.centres-sociaux.fr/>

- Sites thématiques régionaux ou départementaux:

Nom du chantier ou du thème, suivi du nom de la région ou du département, séparés par un point.

Exemple:

<http://culture.franchecomte.centres-sociaux.fr/>

- Sites de centres sociaux:

Nom du centre, sans espace, ni tirets.

Exemples :

<http://ocsigene.centres-sociaux.fr/>

<http://basseau.centres-sociaux.fr/>

Si c'est vraiment indispensable pour une meilleure identification, le nom de la ville peut figurer dans le sous-domaine, après le nom du centre et séparé par un tiret. **Mais attention à ne pas abuser de cette formule**, sous peine de compliquer inutilement l'URL et de fait, les URL des sites thématiques locaux (voir ci-dessous).

Exemple:

<http://leolagrange-epinal.centres-sociaux.fr/>

- Sites thématiques locaux:

Nom du chantier ou du thème, suivi du nom du centre social, séparés par un point.

Exemple (fictif):

<http://numerique.basseau.centres-sociaux.fr/>